

Mesure(s) concerné(e)s	Action(s)	Planning prévisionnel de mise en œuvre	Porteur de l'action
1.1.1	Présence d'objectifs chiffrés concernant le renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments	2020	PETR
	Evolution coordonnée des réseaux énergétiques	2022	SMIRTOM et Ville de Montargis
1.1.2	Présence d'objectifs ambitieux en matière de préservation/amélioration de la qualité de l'air	2020	PETR
	Objectifs repris dans les documents de planification	2020	PETR
1.1.3	La stratégie énergétique et climatique contient des scénarios prospectifs et des objectifs chiffrés pour chaque filière ENR dont le développement est possible sur le territoire (cohérent avec les potentiels), en différenciant notamment les objectifs pour l'électricité, la chaleur et les biocarburants	2020	AME et PETR
	La stratégie air doit faire apparaître une hiérarchisation des actions qualité de l'air, en fonction des enjeux du territoire (transports, agriculture...) et des zones particulièrement sensibles	2020	PETR
1.1.4	chiffrage des impacts du programme d'actions sur la qualité de l'air (à minima identification des actions à impact "positif", "négligeable", "neutre") pour une approche multi-critères dans la prise de décision	2020	PETR
	la présentation et les enjeux des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur	2020	PETR
1.2.1	clarté concernant les sources des données (année, acteurs, périmètres)	2020	PETR
	sur la base de l'analyse de la vulnérabilité, intégration d'éléments de résilience climatique dans les documents de planification (PLU, SCOT, PDU, PLH, PPR...)	2020	AME et PETR
1.2.2	étude des potentiels de développement des ENR sur le territoire	2021	PETR et AME
	schéma pour la création d'un réseau de chaleur /schéma directeur de réseau de chaleur (extension et densification d'un réseau existant)	2020	SMIRTOM et Ville de Montargis
1.3.1	détermination des secteurs prioritaires pour une utilisation majoritaire des rejets thermiques disponibles et des énergies renouvelables produites localement, avec indication des conséquences (notamment sur la qualité de l'air, en lien avec l'analyse des impacts du changement climatique, à la fois sur la production, hydraulique par exemple, et sur les besoins, en été par exemple)	2021	SMIRTOM et Ville de Montargis
	plan d'approvisionnement territorial en bois énergie afin de connaître la disponibilité en bois énergie, la demande spécifique au territoire, ainsi que les consommateurs potentiels, pour organiser localement l'approvisionnement des chaufferies bois, tout en limitant les risques de conflit d'usage	2021	PETR
1.3.2	planification du réseau piétonnier, y compris	2020	AME
	accessibilité, endroits dangereux, lacunes, etc.	2020	AME
1.3.3	évaluation du document au moins tous les 5 ans	2020	AME
	création d'un observatoire	2021	AME
1.3.4	le règlement du PLUHD contribue explicitement à la lutte contre le changement climatique, ainsi qu'à la préservation de la qualité de l'air, notamment	2020	AME
	- en veillant à la compacité des formes urbaines (règle de prospect, gabarits ou cos appropriés si ils sont maintenus)	2020	AME
1.3.5	- en privilégiant la végétalisation et la gestion locale des eaux pluviales (% surface de parcelle végétalisée exigée, infiltration à la parcelle recherchée)	2020	AME
	la limitation de la voiture (normes de stationnement voiture maximale et normes minimales vélos adaptées, limitation du nombre de places si mise à disposition de véhicules électriques munis d'un dispositif de recharge adapté ou de véhicules propres en auto-partage allant au-delà des obligations réglementaires)	2020	AME
1.3.6	évolution d'un indicateur de densification (part de logement en reconversion et rénovation / part de logements en extension, nb nouveaux logements collectifs et individuels groupés / nb total de logements construits dans l'année...)	2021	AME
	atteinte des objectifs de modération de la consommation d'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixé dans le PLU ou le SCOT	2020	AME
1.3.7	décision de réalisation (délibération mentionnant la volonté d'intégrer des prescriptions énergétiques dans tous les projets maîtrisés par la collectivité)	2020	AME
	système de management mis en place pour le suivi des projets (responsabilités, pilotage, tableau de bord, suivi...)	2020	AME
1.3.8	La collectivité utilise les spécifications techniques pour fixer des objectifs de performances environnementales, de manière prescriptive (HQE, label de performance énergétique, label bâtiment biosourcé...)	2020	AME
	les documents cadres et référentiels créés sont réellement diffusés dans les services, appropriés par les acteurs concernés, et appliqués	2020	AME
1.4.1	association du service énergie qui formule un avis sur l'autorisation d'urbanisme	2020	AME
	les attestations de conformité (dépôt du PC ou à l'achèvement) servent à effectuer un suivi statistique des performances des constructions (suivi d'indicateurs, par ex : Cep ou Bbio moyen sur tous les PC, nb de maisons avec Cep<RT2012-20%, statistique par quartier ou type de bâtiment...)	2020	AME
1.4.2	le PLH fixe des objectifs chiffrés en matière de rénovation thermique	2020	AME
	l'appropriation par les communes est facilitée : déclinaison des objectifs, articulation avec les PLU et les projets communaux, travail d'animation	2020	AME
1.4.3	le dispositif d'observation de l'habitat mis en place dans le cadre du suivi du PLH intègre des indicateurs attestant de la progression de l'habitat durable, par exemple : nb annuel de logements rénovés via les dispositifs de subventionnement et d'accompagnement dont la collectivité est partenaire (cf. mesure 6.5.3 pour analyse des coûts), part de l'habitat individuel dans la production d'habitat	2021	AME

Accusé de réception en préfecture  
045-244500203-20190926-19-221-DE  
Date de télétransmission : 08/10/2019  
Date de réception préfecture : 08/10/2019



Mesure(s) concernée(s)	Action(s)	Planing prévisionnel de mise en oeuvre	Porteur de l'action
2.1.1	décision de réalisation (délibération mentionnant la volonté d'intégrer des prescriptions énergétiques dans la construction et la rénovation des bâtiments publics)	2020	AME
	élaboration par la collectivité d'un document "cadre" pour la qualité environnementale de ses bâtiments : référentiel, charte, cahier des charges modèles intégrant des obligations concernant les aspects climat-air-énergie des projets de construction et de rénovation :	2020	AME
	les documents cadres et référentiels créés sont réellement diffusés dans les services, appropriés par les acteurs concernés, et appliqués	2020	AME
2.1.2	un bilan initial de la qualité de l'air intérieur des bâtiments est fait, identification des éléments ou comportements émissifs ou dégradant la qualité de l'air	2020	AME
	une estimation du potentiel d'économie et de développement des énergies renouvelables des indications pour un programme de rénovation	2020	AME
2.1.3	la personne/structure à qui il faut transmettre la consommation d'énergie pour la détermination de l'indice énergétique (2.1.1. et 2.2.3./2.2.4.) est déterminée	2020	AME
	une réflexion sur le type et le positionnement des compteurs et sous-compteurs a été menée	2020	AME
2.1.4	le programme contient des mesures à long terme (et/ou mention dans la planification financière) pour les équipements ayant un potentiel d'économie (type de mesures, coûts prévus, moment de la mise en oeuvre)	2020	AME
	estimation des potentiels d'économie	2020	AME
	estimation de l'utilisation des énergies renouvelables	2020	AME
	le programme prévoit des travaux permettant une meilleure adaptation du bâti au changement climatique (confort d'été, risques naturels...)	2020	AME
2.1.5	un projet "phare", exemplaire en matière énergétique, est programmé (budget, calendrier)	2022	AME
	le bâtiment concerné est passif ou à énergie positive (pour le neuf) ou BBC rénovation	2022	AME
	les matériaux utilisés ont une faible énergie grise, sont locaux, recyclés et/ou recyclables	2022	AME
	le chantier a été respectueux de l'environnement	2022	AME
	des mesures sur les économies d'eau et la gestion des eaux pluviales ont été prises	2022	AME
2.2.3	les indicateurs en kWh/m <sup>2</sup> /an d'énergie primaire sont établis par catégories de bâtiments pour les usages chaleur, les indicateurs en kWh/m <sup>2</sup> /an d'énergie primaire sont établis par catégories de bâtiments pour les usages chaleur, selon les normes du diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments public	2020	AME
	les bâtiments sont répartis de A à G selon les classes définies pour le DPE des bâtiments publics	2020	AME
2.2.4	les indicateurs en kWh/m <sup>2</sup> /an d'énergie primaire sont établis par catégories de bâtiments pour les usages chaleur, les indicateurs en kWh/m <sup>2</sup> /an d'énergie primaire sont établis par catégories de bâtiments pour les usages chaleur, selon les normes du diagnostic de performance énergétique pour les bâtiments public	2020	AME
	les bâtiments sont répartis de A à G selon les classes définies pour le DPE des bâtiments publics	2020	AME
2.3.1	La collectivité a réalisé un diagnostic portant sur : - l'énergie (optimisation des contrats d'abonnement, provenance de l'électricité)	2020	AME
	- l'entretien/maintenance	2020	AME
	formalisation des exigences/objectifs en matière d'entretien/maintenance dans un document dédié (contrat de maintenance, régie...)	2020	AME
2.3.2	les utilisateurs des bâtiments publics et les employés de la collectivité sont régulièrement informés sur une utilisation scrupuleuse de l'eau	2020	AME
	décision d'installer des appareils et robinets économes en eau (budget alloué) rénovation immédiate des conduites d'eau défectueuses	2020 2020	AME AME

Mesure(s) concernée(s)	Action(s)	Planning prévisionnel de mise en œuvre	Porteur de l'action
3.2.2	à côté d'un engagement en faveur de la production d'électricité verte sur le territoire, la collectivité s'est engagée à mener une politique active de promotion des achats d'électricité verte auprès de ses habitants et acteurs socio-économiques pour augmenter la demande	2020	AME
3.2.3	la collectivité fait la promotion et informe les habitants et les entreprises de la possibilité d'acheter de l'électricité verte et sur les critères de qualité à respecter (existence de labels au niveau européen, 100% ENR, qualité environnementale, transparence, critère d'additionnalité, fond de développement des ENR...)	2020	AME
3.2.3	sur les factures d'électricité, de gaz ou chauffage urbain (selon marges d'action de la collectivité) sont indiquées une valeur de référence (moyenne nationale ou régionale d'un ménage-type), l'évolution des consommations par rapport aux années précédentes, des recommandations ou des sites-ressources	2020	PETR -Service Eco Habitat
3.3.1	évaluation qualitative des rejets thermiques des entreprises industrielles évaluation quantitative du potentiel à travers une étude de potentiel préalable récente qui : * caractérise le gisement de chaleur fatale ; * fait un état des lieux sur les besoins énergétiques du site ; * identifie les actions d'économie d'énergie à mener et définit un plan d'actions ; * définit la meilleure stratégie de valorisation de chaleur. (vérifier le suivi des préconisations de l'étude : à l'occasion d'un renouvellement ou passage de CAP à Cl'ergie, pas de re-valorisation en l'absence totale d'effets sans justification valable)	2021 2021	AME AME
3.3.4	le potentiel de récupération de chaleur (cogénération) est connu les projets et les sites sont identifiés	2021 2021	AME AME
3.5.1	les mesures résultant des analyses grossières et des éventuelles analyses détaillées sont entièrement appliquées	2022	AME
3.5.4	des mesures particulières sont prises sur certaines zones pour limiter les risques d'inondation par ruissellement qui peuvent être amplifiés par le changement climatique	2021	EPAGE
3.6.2	réalisation d'une étude de potentiel méthanisation sur les bio-déchets L'étude doit aider les Choix pour une installation de valorisation en vue d'un rendement énergétique maximal	2020 2021	SMIRTOM SMIRTOM
	Etude des possibilités d'injection du biogaz dans le réseau ou dans des véhicules (budget ou moyens humains mobilisés) Etude des possibilités de production et de valorisation de bio-carburants à partir des bio-déchets locaux (budget ou moyens humains mobilisés)	2021 2021	PETR PETR

Mesure(s) concernée(s)	Actions	Planning prévisionnel de mise en oeuvre	Porteur de l'action
4.1.1	offre de voiture en auto-partage (pool de véhicules de service partagé)	2020	AME
	mise en place de l'indemnité kilométrique vélo	2020	AME
	des titres de transports publics non nominatifs sont à disposition pour les déplacements professionnels et sont utilisés	2020	AME
4.1.2	analyse des besoins (km parcourus, usages, temps et fréquence d'utilisation, location...) et diagnostic de flotte (véhicules, consommations de carburant, émissions de CO2, entretien...)	2020	AME
	intégration de l'efficacité énergétique et des carburants faiblement émetteurs en CO2 et polluants atmosphériques comme critères dans les directives d'achat (attention portée à l'étiquette énergie pour les véhicules neufs)	2021	AME
	offre de formation à l'éco-conduite de type "Eco-Drive"	2021	AME
	priorité donnée au renouvellement des véhicules les plus polluants (ex: diesel non équipé de filtre à particule)	2021	AME
	formation de type "Eco-Drive" pour tous les collaborateurs parcourant beaucoup de kilomètres, cours réguliers de remise à niveau (l'administration paie les frais de formation et les heures d'absence)	2021	AME
	affichage du type d'énergie utilisée (ex: "Je roule au gaz naturel")	2020	AME
4.2.1	% d'agents formés à l'éco-conduite en augmentation	2021	AME
	tarification différenciée selon la localisation du stationnement et la qualité environnementale de véhicules (co-voiturage, véhicules peu émetteurs, etc.)	2022	Communes
	ombrage des espaces de stationnement pour limiter le recours à la climatisation dans les véhicules	2022	Communes et AME
	enquêtes périodiques, par ex. des taux d'occupation	2021	AME
4.2.3	utilisation des résultats des enquêtes et intégration dans les processus d'amélioration	2022	AME
	analyse de la situation (par ex. vitesses, accidents, aménagement de l'espace, espaces verts, espaces de détente...)	2020	AME
	enquêtes périodiques comme les contrôles de la vitesse, la statistique des accidents, la réduction du danger	2021	AME
4.2.4	connaissance et mise en relation (groupe de réflexion...) des acteurs de la logistique urbaine sur le territoire (chargeurs, opérateurs logistiques, consommateurs)	2020	AME et PETR
	réalisation d'un état des lieux sur la livraison de marchandises sur le territoire (flux, nature...) et les besoins de stationnement associés	2021	AME et PETR
	présence d'un interlocuteur sur le sujet	2021	AME et PETR
4.3.1	présence d'actions précises sur le transport de marchandises en ville dans le PDU	2022	AME
	concept détaillé du réseau piétonnier (par ex. analyse des endroits dangereux, détermination des lacunes, stratégie de mise en oeuvre)	2020	AME
	concept de signalisation	2021	AME
	moyens à disposition pour la mise en oeuvre (budget alloué, personnel identifié)	2021	AME
4.3.2	étude pour améliorer la sécurité sur le chemin des écoles	2021	AME et communes
	enquête périodique sur la part modale des piétons	2021	AME
	analyse des endroits dangereux	2020	AME
	concept pour la sécurité sur le chemin de l'école	2021	AME et communes
	concept de signalisation	2021	AME et communes
	enquêtes périodiques sur la part modale des cyclistes	2020	AME
4.3.3	offre/soutien de services autour du vélo (location, stations de gonflage, de réparation, coursiers à vélo, maison du vélo, association de recyclage...)	2020	AME
	analyse de la situation (par ex. occupation des places de stationnement et de l'environnement proche, durée du stationnement, règlement pour les vélos...), analyse du potentiel et stratégie de mise en oeuvre	2020	AME
	analyse de la situation à proximité des entreprises, magasins, installations fortement fréquentées	2020	AME
	moyens à disposition pour la mise en oeuvre (budget alloué, personnel identifié)	2021	AME
	présence de stationnements proches des pôles d'activités (tertiaire, industriel et commercial)	2021	AME
4.4.1	haut niveau de qualité des installations :	2021	AME et communes
	- places couvertes	2020	
	- accessibilité simple	2020	
	- sécurisation (électroniquement, service d'ordre)	2020	
4.4.2	analyse de la situation (dont la fiabilité lors d'événements climatiques extrêmes, et la qualité des transports, en particulier le confort thermique et olfactif dans les transports en commun, en hiver et en été), du potentiel	2021	AME et Kéolis
	mesure périodique sur l'évolution des vitesses commerciales des véhicules de TC	2020	AME et Kéolis
4.4.3	offres de tickets combinés (par ex. transports publics et auto-partage)	2020	AME et Kéolis
	offres supplémentaires	2020	AME et Kéolis
	enquêtes périodiques par ex. sur l'utilisation des différentes offres	2020	AME et Kéolis
4.5.1	indications sur le plan de la collectivité d'informations détaillées sur l'écomobilité	2021	AME
	offre pour les nouveaux arrivants avec informations sur les moyens de déplacements doux, les transports publics, l'auto-partage, "offres découverte", etc.	2020	AME et Kéolis
	conseils en mobilité lors des nouvelles zones d'aménagement urbain ou de nouvelles constructions	2021	AME et PETR
	animations : bourse aux vélos, journée sans voiture, challenge "un mois sans voiture", marguage des vélos, exposition...	2020	AME et PETR
	enquêtes périodiques par ex. sur l'utilisation des différentes offres	2020	AME
4.5.2	réalisation d'une enquête ménage déplacement de type « standard CERTU » ou d'une méthodologie simplifiée ou partenariale pour les petites communes (niveau intercommunal avec déclinaison communale, étude réalisée dans le cadre de l'élaboration d'un PDU, d'un SCOT ou d'un PLU...)	2021	AME



Mesure(s) concernée(s)	Action(s)	Planing prévisionnel de mise en oeuvre	Porteur des actions
5.1.1	les instructions de travail et les fiches de poste sont systématiquement complétées avec des tâches tirées des 6 domaines du catalogue d'actions Cit'ergie (y compris l'adaptation)	2020	AME
	la qualité de l'organisation est améliorée par les collaborateurs	2020	AME
	les fiches de postes sont complétées et améliorées	2020	AME
5.2.1	un système de reconnaissance des initiatives (individuelles ou collectives) ou de l'atteinte des objectifs est défini	2020	AME
	les agents peuvent faire part de leurs idées d'améliorations (objectifs ou bonnes pratiques)	2020	AME
	les résultats sont communiqués en interne ou à l'extérieur	2020	AME
5.2.2	des exemples concrets peuvent être présentés	2021	AME
	l'information au public est planifiée et budgétisée	2020	AME
	les résultats des actions sont synthétisés	2020	AME
	le suivi annuel Cit'ergie est rapporté dans un procès-verbal	2020	AME
	les résultats sont publiés (en interne et externe) (aller au delà de l'exigence réglementaire de mise à disposition, au bout de 3 ans, d'un rapport au public sur la mise en oeuvre du PCAET)	2020	AME
	il existe un cycle d'amélioration continue objectif-planification-réalisation-contrôle-objectif	2020	AME
5.2.3	la politique de formation continue se rapporte aux objectifs de la politique climat-air-énergie	2020	AME
5.2.4	un agent a été formé sur les possibilités d'intégration du développement durable dans les marchés publics (réfèrent "achat durable")	2021	AME
	directives détaillées pour les achats dans les domaines du matériel du bureau, entretien des bâtiments, véhicules et mobilité, matériaux de construction	2021	AME
	le choix des matériaux de construction s'effectue selon des critères écologiques (le bois est notamment systématiquement étudié)	2022	AME
5.3.1	le budget pour la politique énergétique et climatique est suivi annuellement par un indicateur en euros/an.habitant	2021	AME

Mesure(s) concernée(s)	Action(s)	Planning prévisionnel de mise en œuvre	Porteur de l'action
6.1.1	Evaluation et contrôle de l'efficacité des actions dans le domaine climat-air-énergie de la collectivité par des enquêtes auprès des habitants et des utilisateurs	2021	AME
6.1.2	Cit'ergie est mentionné sur le site internet et dans les documents de communication papier	2020	AME
	Cit'ergie est régulièrement présent dans les médias (mini 2 mentions/an et jusqu'à chaque mois pour les grandes collectivités)	2021	AME
	la poursuite des objectifs énergétiques et climatiques dans les projets touristiques et la promotion économique	2021	AME
6.2.1	la collectivité montre l'exemple lors des manifestations publiques (pas de vaisselle jetable, pas de démonstrations motorisées et autres manifestations de ce type, etc.)	2020	AME
	la valorisation des actions menées par les organismes d'hébergement dans les médias de la collectivité	2021	AME
6.2.2	l'élaboration de convention territorial d'exercice concerté de compétence lorsque l'EPCI est chef de file (ex mobilité durable)	2021	AME
	échanges avec les conseils régionaux, dans le cadre des SRCAE, notamment sur la thématique de la vulnérabilité au changement climatique ou la qualité de l'air	2020	AME
	l'engagement dans des projets européens	2020	AME
6.2.4	les acteurs de la recherche et de l'enseignement supérieurs susceptibles de mener des travaux sur les thématiques climat-air-énergie sont recensés	2020	AME
	des acteurs ont été rencontrés pour étudier des partenariats et des axes de recherches et de formations	2020	AME
	il existe une offre de formation locale et diversifiée (thématiques et niveaux de qualification) aux métiers "verts"	2020	AME
6.3.1	fixer des objectifs sur les gaz à effet de serre et l'amélioration de la qualité de l'air avec les entreprises (ex : soutien à la réalisation de bilans GES pour les entreprises <500 employés)	2021	AME et PETR
	favoriser une alimentation biologique et/ou locale dans la restauration d'entreprises	2021	AME et PETR
	des actions d'isolation avec les commerces de matériaux de construction	2021	AME
6.3.2	la location de toitures publiques à des maîtres d'ouvrage d'installation solaire	2021	AME et PETR
	la collectivité a une bonne connaissance des acteurs de l'immobilier privé : investisseurs, promoteurs immobiliers, constructeurs de maisons individuelles, syndicats de co-propriété... sur son territoire et favorise la mise en réseau par des rencontres et des réunions d'informations	2020	AME
6.3.3	présence d'orientations stratégiques fortes en matière de qualité environnementale des zones d'activités, notamment commerciales, dans la politique de la collectivité (par exemple dans le SCOT)	2021	PETR
6.3.4	l'incitation à la qualification des entreprises (RGE, Qualit'EnR) : communication vers les entreprises, création de répertoire spécifiant une formation spécifique (Qualit'EnR, ECOartisan...) dans la plateforme de rénovation énergétique de l'habitat	2020	PETR
	La collectivité a été partie prenante (initiative, financement, soutien, participation à des réunions, avis...) de la réalisation :		
	- d'un diagnostic chiffré mesurant l'impact énergétique et GES de l'agriculture et de la forêt (de type Climagri à l'échelle du territoire ou Dia-Terre à l'échelle de l'exploitation)	2020	PETR
	- d'un diagnostic concernant les émissions de particules liées à l'activité agricole, notamment F25	2020	PETR
	celles liées aux émissions d'ammoniac (ex: outil Climagri également)		
	- d'un diagnostic pour identifier les attentes, les besoins, les pratiques et la nature des activités agricoles et forestières, y compris pour leur adaptation au changement climatique	2020	PETR
	- aide à la mise en place d'indicateurs pertinents pour suivre l'évolution des pratiques en matière	2020	PETR
d'intrants (fréquence, quantité, produits...) selon les cultures avec les chambres d'agriculture, les coopératives agricoles et les agriculteurs			
6.4.1	les démarches de certification des exploitations agricoles et forestières et le maintien d'une agriculture de proximité qui tend vers l'auto-suffisance (limitation des intrants chimiques extérieurs)	2020	PETR
	des mesures pour éviter les émissions d'ammoniac et de particules (élevage et culture, par exemple : favoriser les appareils d'épandage plus performants et moins propices à la volatilisation des particules, encourager la couverture des fosses à lisier, attention lors du séchage et stockage, technique du backfire si le brûlage est autorisé par dérogation préfectorale)	2020	PETR
	Mise en oeuvre des dispositifs permettant aux habitants engagés	2020	PETR
	de participer (principe de la démocratie participative)	2020	PETR
6.4.2	Présence de groupes de travail sur les thèmes :	2020	PETR
	- climat, air, énergie	2020	PETR
	- mobilité	2020	PETR
6.5.3	le CCAS ou CIAS (Centre Communal ou Intercommunal d'Action Sociale)	2020	PETR
	est formé/sensibilisé aux enjeux de la précarité énergétique	2020	PETR
	actions à destination des ménages à faibles revenus pour limiter la précarité énergétique	2020	PETR
	La collectivité fait preuve d'innovation pour soutenir financièrement les initiatives privées : tiers-investissement, fonds de garantie, fonds d'investissement, prise de participation dans des SCIC/SEM oeuvrant pour le DD ou des SAS/SA portant des projets de production d'énergie renouvelable sur leur territoire, appels à projets...	2021	AME